

les trois départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, deux arrondissements minéralogiques distincts, dont l'un, l'arrondissement de Marseille, comprendra trois sous-arrondissements et l'autre, l'arrondissement de Chambéry, deux sous-arrondissements; IX, 375.

— du 29 janvier 1861, transférant de Mont-de-Marsan à Pau le chef-lieu du sous-arrondissement minéralogique formé des départements des Landes, du Gers et des Basses-Pyrénées; X, 64.

*Décision* du 29 janvier 1861, transférant de Guéret à Limoges le chef-lieu du sous-arrondissement minéralogique formé des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de l'Indre; X, 64.

— du 23 mai 1861, portant que l'inspecteur général chargé de la Division du Sud-Ouest aura provisoirement dans ses attributions l'inspection, en ce qui concerne les attributions du corps des mines, du service de contrôle et de surveillance administrative de la section du chemin de fer de Montauban à Rodez; X, 239.

*Arrêté du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*, du 1<sup>er</sup> août 1861, concernant l'admission des élèves externes à l'École impériale des mines; X, 345.

*Arrêté du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*, du 1<sup>er</sup> août 1861, concernant l'admission aux cours préparatoires de l'École impériale des mines; X, 359.

## ÉTAT GÉNÉRAL

DU

## PERSONNEL DES MINES

Au 1<sup>er</sup> juillet 1852; I, 85.

Au 1<sup>er</sup> août 1853; II, 223.

Au 1<sup>er</sup> septembre 1855; IV, 147.

Au 1<sup>er</sup> novembre 1856; V, 157.

Au 1<sup>er</sup> août 1857; VI, 99.

Au 1<sup>er</sup> août 1858; VII, 129.

Au 1<sup>er</sup> août 1859; VIII, 181.

Au 1<sup>er</sup> novembre 1860; IX, 233.

Au 1<sup>er</sup> septembre 1861; X, 241.